

La vague des professions au Québec : où sont passés les enseignants?¹

Maurice Tardif
Professeur titulaire,
Université de Montréal



doi:10.18162/fp.2013.a16

CHRONIQUE • Professions de l'éducation

Dans un texte publié en 2011, le sociologue Simon Langlois analyse l'essor et la différenciation des professions au Québec depuis le début des années 1970². Même s'il ne discute pas du cas de l'enseignement, il me semble que ce texte de Langlois devrait interpeller toutes les personnes qui s'intéressent à la « professionnalisation des enseignants » de l'école obligatoire au Québec.

En effet, cette professionnalisation a largement marqué depuis les années 1990 les discours et les débats entourant le statut (souhaité ou réel) des enseignants, la question étant de savoir si ceux-ci forment une véritable profession, qui devrait être reconnue en tant que telle. Le Conseil supérieur de l'éducation a livré plusieurs avis favorables sur cette question depuis 25 ans, tandis que le ministère de l'Éducation a imposé aux universités, avec les réformes des programmes de 1994 et 2001, une conception professionnelle de la formation des enseignants. De plus, à la fin des années 1990, des associations d'enseignants ont déposé à l'Office des professions du Québec (OPQ) une demande officielle de création d'un ordre professionnel, laquelle avait soulevé à l'époque une véritable levée de boucliers de la part des syndicats d'enseignants. La réponse de l'OPQ (2002) témoigne bien de toute l'ambiguïté qui entoure cette question : elle reconnaît que « l'enseignement se présente en tous points comme un exercice assimilable à une véritable profession au sens du Code des professions » (p. 61), mais ne recommande pas la création d'un ordre

1 Premier texte d'une série de trois.

2 Le texte de Simon Langlois a paru dans *Les Cahiers des Dix* qui sont publiés par la Librairie Laliberté, à Sainte-Foy, Québec.

professionnel, préférant s'en remettre à la « capacité du système d'éducation de se doter des mécanismes appropriés » (p. 61). Finalement, il faut souligner que cette question ne se limite pas aux débats des 25 dernières années, car elle agitait déjà le corps enseignant québécois durant les années 1940 à 1960, lequel oscillait à l'époque entre le syndicalisme et le professionnalisme, ce dernier étant largement valorisé par le rapport Parent.

Mais peu importe la période historique de référence (depuis les années 1940 ou les années 1990), il semble que les débats sur cette question finissent toujours par tourner en rond, et ce, pour deux raisons : 1) ils se focalisent principalement sur des « attributs objectifs » que possèdent ou non l'enseignement pour être assimilé à une « véritable profession », le modèle idéal étant ici invariablement la profession médicale³; 2) ils isolent l'enseignement du développement général des professions au Québec, comme si cette activité constituait un cas à part et uniquement compréhensible à partir d'elle-même et de sa propre évolution.

Le texte de Simon Langlois (2011) apporte des perspectives intéressantes qui permettent en partie de sortir de cette double ornière dans laquelle s'enlise depuis trop longtemps le discours sur la profession enseignante au Québec. En effet, dans les deux premières parties de son texte (*Définir les professions* et *La nomenclature des professions*), Langlois montre bien que les principaux attributs⁴ qui servaient traditionnellement à définir les professions nobles comme la médecine ou le droit « ont bien changé dans le temps et leur pertinence pour définir une profession s'est atténuée » (p. 284). Par exemple, l'expertise et la spécialisation dans un domaine quelconque d'activités ne sont plus les seuls apanages des professionnels officiellement reconnus. Dans le même sens, l'existence d'une formation universitaire fondée sur des connaissances abstraites concerne aujourd'hui un très grand nombre d'occupations dont la majorité n'est pas des professions; de plus, au Québec, certaines professions officiellement reconnues par l'OPQ se forment au collégial et non à l'université. Il en va de même de l'autonomie professionnelle qui a changé de nature avec l'intégration massive de plusieurs professions (y compris les professions de la santé) dans des institutions étatiques et bureaucratiques, mais aussi au sein de vastes entreprises privées : l'autonomie professionnelle se voit ainsi régulée et, parfois, réduite par les règles de ces organisations, mais aussi les instances de pouvoir qui les dominent (administrations, actionnaires, etc.). Enfin, l'idée que les professions sont des occupations socialement valorisées (rémunération, prestige, etc.) doit être sérieusement pondérée dès que l'on sort du cercle étroit des vieilles professions libérales : en 2014, bien des professionnels gagnent moins que des cadres, des ouvriers spécialisés ou hauts fonctionnaires, tandis que leur place sur l'échelle du prestige social n'est pas forcément toujours très élevée.

Bref, tout cela signifie que la définition de ce qu'est une profession n'a rien d'intemporel, car au fil de l'histoire du Québec, les professions ont évolué, elles se sont multipliées, différenciées et complexifiées. Je rappelle que l'OPQ reconnaît aujourd'hui 45 ordres professionnels et 53 professions (certaines relevant du même ordre) regroupant tout près de 367 000 membres. De ce point de vue, l'évolution du phénomène professionnel depuis une cinquantaine d'années montre que le travail des enseignants,

3 Je rappelle que c'est justement la médecine qui a servi de modèle aux premiers prometteurs de la professionnalisation de l'enseignement aux États-Unis (voir Carnegie Forum on Education and the Economy, 1986; Holmes Group, 1986).

4 Langlois (2011, p. 284) en identifie six : la spécialisation, la certification universitaire des connaissances abstraites, le contrôle corporatif des actes posés, l'autonomie, l'idéal de service et le prestige.

s'il n'a jamais possédé l'aura de l'activité du médecin ou de l'avocat, se situe dans la bonne moyenne des activités des autres professions reconnues par la société québécoise. Or, comme je l'ai indiqué précédemment, c'est justement à cette conclusion qu'était parvenue l'OPQ en 2002.

La conclusion de cette première partie de mon texte est la suivante : la question de savoir si le corps enseignant québécois possède les attributs qui définissent traditionnellement les professions libérales est une fausse question. Dans le même sens, il faut cesser de comparer, comme le font trop souvent les chercheurs anglo-saxons, les enseignants aux médecins : il faut plutôt les situer dans l'ensemble mouvant et dynamique des professions, tout en gardant à l'esprit que ce qui définit le professionnalisme n'est pas une collection d'attributs objectifs. Plus important que ces attributs m'apparaît être le contexte sociopolitique et idéologique qui offre à un groupe de travailleurs divers leviers pour se faire reconnaître le statut de profession dans une société donnée, ici le Québec.

Dans la deuxième partie de ce texte, toujours en m'inspirant des analyses de Langlois (2011), je vais m'intéresser à l'évolution du phénomène professionnel au Québec, en essayant de montrer que les leviers susceptibles de soutenir la professionnalisation de l'enseignement existent depuis longtemps. Dans la troisième et dernière partie, je tâcherai de comprendre pour quels motifs le corps enseignant n'a pas su ou pu profiter de ces leviers.

Références

- Carnegie Forum on Education and the Economy. (1986). *A nation prepared : Teachers for the 21st century*. New York, NY : Auteur.
- Holmes Group. (1986). *Tomorrow's teachers*. East Lansing, MI : Auteur. Repéré à <http://eric.ed.gov/?id=ED270454>
- Langlois, S. (2011). La grande mutation des professions au Québec, 1971 à 2006. *Les Cahiers des Dix*, 65, 283-303. doi:10.7202/1007779ar
- Office des professions du Québec. (2002). *Avis de l'Office des professions du Québec sur l'opportunité de constituer un ordre professionnel des enseignantes et des enseignants*. Québec, QC: Gouvernement du Québec. Repéré à <http://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Avis/Avis-enseignants.pdf>

Pour citer cet article

- Tardif, M. (2013). La vague des professions au Québec : où sont passés les enseignants? *Formation et profession*, 21(1), 71-73. <http://dx.doi.org/10.18162/fp.2013.a16>